



Assemblée générale

Distr. limitée
11 mai 1998
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingtième session
4-15 mai 1998

Projet de rapport du Comité de l'information

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-12	2
II. Questions d'organisation	13-20	3
A. Ouverture de la session	13	3
B. Élection du bureau	14	4
C. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail	15-17	4
D. Observateurs	18-19	5
E. Questions diverses	20	5
III. Débat général et examen des questions de fond*		
IV. Établissement et adoption du rapport qui sera présenté par le Comité à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-troisième session*		

Annexes*

- I. Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la onzième session
- II. Déclaration faite par le Secrétaire général adjoint à l'information à l'ouverture de la onzième session

* À paraître sous la cote A/AC.198/1998/L.1/Add.1.

I. Introduction

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné dès lors sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

«a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;»

et priait le Comité et le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et décidé de porter de 66 à 67 le nombre de membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité, approuvé ses rapports² et ses recommandations et réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans

sa résolution 34/182, 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162, 43/60, 44/50, 45/76, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B, 49/38 B, 50/31 B) et 51/138 B. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité³ et fait siennes les recommandations qu'il avait adoptées par consensus (résolutions 52/70 A et B du 10 décembre 1997). Elle a en outre prié le Comité de lui présenter un rapport à sa cinquante-troisième session.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, le Népal en tant que nouveau membre.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité et a nommé l'Afrique du Sud, le Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 89

à 90 le nombre des membres du Comité et a nommé la République de Géorgie membre du Comité.

12. Le Comité de l'information se compose des États membres suivants :

Afrique du Sud	Géorgie	République de
Algérie	Ghana	Corée
Allemagne	Grèce	République démocra-
Argentine	Guatemala	tique du Congo
Bangladesh	Guinée	République populaire
Bélarus	Guyana	démocratique
Belgique	Hongrie	de Corée
Belize	Inde	République tchèque
Bénin	Indonésie	République-Unie
Brésil	Iran (République	de Tanzanie
Bulgarie	islamique d')	Roumanie
Burkina Faso	Irlande	Royaume-Uni de
Burundi	Israël	Grande-Bretagne
Chili	Italie	et d'Irlande
Chine	Jamaïque	du Nord
Chypre	Japon	Sénégal
Colombie	Jordanie	Singapour
Congo	Kazakhstan	Slovaquie
Costa Rica	Kenya	Somalie
Côte d'Ivoire	Liban	Soudan
Croatie	Malte	Sri Lanka
Cuba	Maroc	Togo
Danemark	Mexique	Trinité-et-
Égypte	Mongolie	et Tobago
El Salvador	Népal	Tunisie
Équateur	Niger	Turquie
Espagne	Nigéria	Ukraine
États-Unis	Pakistan	Uruguay
d'Amérique	Pays-Bas	Venezuela
Éthiopie	Pérou	Viet Nam
Fédération de	Philippines	Yémen
Russie	Pologne	Yougoslavie
Finlande	Portugal	Zimbabwe
France	République arabe	
Gabon	syrienne	

II. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

13. La séance d'organisation de la vingtième session du Comité s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 4 mai 1998. La session a été ouverte par le Président, M. José Alberto de Sousa (Portugal).

B. Élection du bureau

14. Le Comité a élu pour constituer son bureau de 1997-1998, en respectant le principe du roulement géographique, les personnes dont les noms suivent :

Président :

M. José Alberto de Sousa (Portugal)

Vice-Présidents :

M. Holger Martinsen (Argentine)

M. Abdullahi Abubakar (Nigéria)

M. Salman Abbasy (Pakistan)

Rapporteur :

M. Alyaksei Skrypko (Bélarus)

C. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail

15. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté, sans opposition, l'ordre du jour et le programme de travail suivants (A/AC.198/1998/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Élection des membres du bureau.
4. Déclaration du Président.
5. Déclaration du Secrétaire général adjoint.
6. Débat général et examen des questions de fond :
 - a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;
 - b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

- c) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications.

Notes

7. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

16. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingtième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 4 au 15 mai 1998.

17. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général sur : a) l'application des mesures concernant les activités d'information et de communication (A/AC.198/1998/2; et b) les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (A/AC.198/1998/3).

D. Observateurs

18. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Canada, Érythrée, ex-République yougoslave de Macédoine, Îles Salomon, Haïti, Jamahiriya arabe libyenne, Luxembourg, Malawi, Namibie, Oman, Panama, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, Saint-Siège, Suriname et Tadjikistan.

19. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) étaient également présents.

E. Questions diverses

20. Le Président a informé le Comité que la République de Moldova avait demandé à devenir membre du Comité.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

² Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21); ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21); ibid., quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21); ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 21 (A/49/21); ibid., cinquantième session, Supplément No 21 (A/50/21); ibid., cinquante et unième session, Supplément No 21 (A51/21).

³ Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 21 (A/52/21).